



Logo copie or not copie ? protection des logos

Par **AlphonseDurand**, le **19/05/2010** à **12:49**

Bonjour,rrnrnJe souhaite déposer une marque du type lastbonplan.fr (ce n'est qu'un exemple, mais pas mon choix final). Ce nom fait logiquement et implicitement référence au géant lastminute.com.rnrnEn guise de logo puis-je utiliser la couleur rose (comme lastminute) sans que cela soit considéré comme une usurpation de marque ?rrnrnEnfin dans quelle limite mon logo et choix de marque pourrait être considéré comme plagiat ou détournement ou autre. Mon objectif est de proposer des offres de dernières minutes dans un domaine différent des vacances mais dont la classe a été déposée par lastminute.rnrnDans le cas où l'Inpi accepte mon logo et enregistre la marque cela veut-il dire que je ne serais plus inquiété pour sa future utilisation ?rrnrnJ'essaye de comprendre quelle ligne ne doit pas être franchie pour que son utilisation soit illégale ou discutable.rnrnMerci de me donner votre avis.